

BASTIDE LE CONFORT MEDICAL
Société Anonyme au capital de 3.308.003,55 euros
Siège Social : 12, avenue de la Dame - Centre Euro 2000
30132 CAISSARGUES
305 635 039 RCS NIMES

RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE APPELÉE A STATUER SUR LES
COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 JUIN 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte, conformément aux dispositions légales et statutaires, d'une part pour vous demander d'approuver les comptes et d'affecter le résultat de l'exercice social clos le 30 juin 2021, et d'autre part pour vous inviter à statuer sur les autres résolutions.

La convocation des actionnaires a été réalisée selon les formalités et délais en vigueur et les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à leur disposition dans les délais prescrits.

PREMIERE PARTIE

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 JUIN 2021

I - ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE ÉCOULE

1. Comptes sociaux Bastide, le Confort Médical

Notre chiffre d'affaires a progressé au cours des trois derniers exercices comme suit :

- 205 771 010 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2019,
- 240.444.025 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2020,
- 276.523.541 H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2021,

soit une augmentation de 15,01% sur l'exercice.

La société a réalisé des ventes de marchandises pour un montant de 145 310 318 € (contre 118 007 961 € pour l'exercice clos le 30 juin 2020). Cette augmentation de 23,14% entre N et N-1 est expliquée par la forte demande sur les équipements de protection individuelle (EPI) notamment lors des neuf premiers mois de l'exercice.

L'activité « Prestation de Santé A Domicile » et location de matériel médical aux collectivités a, pour sa part, augmentée de 7,21% portant le chiffre d'affaires réalisé à 131 453 410 € (contre 122 607 108 € pour l'exercice clos le 30 juin 2020).

La hausse de l'activité liée au contexte sanitaire a permis d'enregistrer un chiffre d'affaires additionnelles de 40 M€ et une marge brute de 8M€ sur la vente des EPI.

La hausse de la demande sur les EPI a généré des coûts de structure complémentaire de 2 m€ (notamment frais de transport sur ventes, intérim).

Les charges de personnels ont également connu une augmentation sur la période liée à la croissance continue du groupe et au contexte COVID.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève à 5.884.304 € (contre 2.934.426€ au 30 juin 2020). La variation du résultat s'explique par les effets décrits plus tôt à savoir : une augmentation significative du volume de marge brute générée compensée en partie par l'augmentation des charges externes et des frais de personnel.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 3.912.664 € entre l'exercice clos au 30 juin 2021 contre 2.306.862 € pour clos au 30 juin 2020. La variation s'explique par la croissance des dividendes reçus et des intérêts de comptes courants ainsi que par une différence d'écart de change favorable.

Il est à noter un résultat exceptionnel de - 2.759.381 € principalement constitué d'amortissements dérogatoires relatifs aux frais d'acquisitions sur titres ainsi qu'au résultat de cessions d'immobilisations.

Il n'y a pas de participation des salariés aux résultats de l'entreprise au titre de la clôture du 30 juin 2021.

Pour cet exercice, il ressort un montant de charges de 427 426 € au titre des dépenses visées par l'article 39-4 du code général des impôts qui ont généré un impôt de 119 679 €.

En tant que société tête d'intégration fiscale, la société bénéficie d'un produit d'impôt sur les bénéfices de 1 334 181€ pour cet exercice, contre un produit d'impôt de 1 269 487 € pour le précédent.

L'entité réalise un bénéfice de 8 918 314€ pour l'exercice clos au 30 juin 2021, contre un produit de 4.428.389 € pour l'exercice précédent.

2. Comptes consolidés Bastide, le Confort Médical - Situation des filiales

2.1. Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS en vigueur et selon les principes et méthodes détaillés dans l'annexe aux états financiers consolidés.

Le périmètre de la consolidation ainsi que les méthodes retenues sont exposés de façon détaillée dans l'annexe aux états financiers consolidés.

Le chiffre d'affaires consolidé est de :

- 335 730 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2019,
- 382 706 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2020,
- 444 073 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2021,

Soit une progression de 16, 03% par rapport au précédent exercice.

Le coefficient de marge brute est passé de 65,74% pour l'exercice clos le 30 juin 2020 à 63,11% pour l'exercice clos le 30 juin 2021.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 36 892 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2021 contre 32 762 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2020.

Le coût de l'endettement financier brut passe de 7 887 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2020 à 8 905 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2021.

Compte tenu de l'impôt sur le résultat d'un montant de 5 822 k€, il ressort un bénéfice net de 14 347 k€ (dont 13 452 k€ de part groupe) pour l'exercice clos le 30 juin 2021 contre 12 612 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2020.

2.2. Situation des filiales au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021

Société / Métier	Chiffre d'affaires (en k€)	Résultat d'exploitation (en k€)	Résultat net (en k€)
Assistance respiratoire			
AIR + Santé SAS	2 416	1 012	716
Apnée Médical SAS	2 208	676	498
Assistance Technique Santé SAS	3 185	1 660	1 215
B2R SAS	2 408	918	658
Bordo2 Médical SAS	278	42	38
Cardair SAS	1 570	420	296
Dom'Air SARL	4 683	438	350
FB Consult SAS	997	249	169
Humanair Médical SAS	3 119	- 79	- 150
Médical Plus SAS	1 957	619	434
Service Oxygène 31 SAS	1 610	489	345
Service Oxygène SAS	2 695	549	408
Service Oxygène Ouest SAS	40	- 16	- 17
Loiret Service Oxygène SAS	-	- 162	- 163
Maintien à Domicile 13 SAS	821	259	239
Alveol'Air	500	256	128
AD Medi +	5	- 155	- 155
Expresspoly	706	- 21	- 33
Aramis	-	- 113	- 113
Ouest Médical Air	448	100	74
Nutrition, perfusion, diabétologie, stomathérapie, urologie, Cicatrisation			
Cicadum	2 864	63	42
Cicaplus	2 797	- 22	- 117
AB2M SAS	3 445	335	235
AIXPER'F	4 523	857	601
Anissa Pâtisserie SARL	376	- 34	- 40
BCG	321	5	2
Centre de Stomathérapie SAS	4 106	324	181
Corsica Santé SAS	1 459	223	154
Diabsanté	2 268	446	328
Diabvie SAS	72	- 261	- 275
Dynavie SAS	962	203	198
Experf Aquitaine	4 259	531	362
Experf Centre	2 880	297	226
Experf Languedoc Roussillon	3 687	476	314
Experf Nord	3 388	- 288	- 312
Experf Nord-Est	572	- 10	- 10
Experf Paca	1 040	1	- 15
Experf Rhône Alpes	5 870	506	467
Experf Vaucluse Drome	1 306	68	52
IPAD Médical SAS	1 646	239	171
Medsoft SAS	5 214	- 87	- 138
Hospitalisation à Domicile 13 SAS	997	226	217
Omnidom SAS	778	- 10	- 23
Santelynes SAS	1 134	238	175
Sphère Santé SAS	16 324	2 690	1 990
TCM Pharma SAS	2 625	874	516
Ulimed SAS	8 605	335	311
Livramedom	1 237	- 11	- 16

BFC Médical	1 366	175	160
Prestation de santé générale			
Confortis SAS	3 445	3 470	2 590
Entedom SAS	2 643	359	247
TMAD	347	-	5 - 8
Up to Date	1 674	-	58 - 67
Up to Date Centre	568	80	74
Filiales à l'étranger			
AFPM SA	-	-	37 230
Bastide Médical Suisse	-	-	7 - 7
Business On the Go	1 549	-	88 - 104
Bastide Homecare Development	127	30	- 465
Bastide Medical Ibersalud	878	42	32
Baywater Healthcare	31 582	2 268	845
Bimeda	3 186	104	106
Devco	83	-	30 - 1 824
Dorge Medic	3 199	62	8
Dyna Medical	7 228	422	319
Intus	2 954	449	341
Praximed	1 251	163	134
Promefa	2 494	149	121
Sodimed	6 020	114	100
Airmedical Products	710	92	113
Neumotec	553	57	- 56
Keylab	4 750	1 487	1 114
Fonctions supports			
Bastide Franchise SAS	3 431	970	702
Bastide Groupe SAS	10 842	673	243
New Médical Concept SAS	14 516	682	560
SB Formation SAS	67	8	5

3. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Néant

4. Engagements de retraites

Cette information ne présente pas un caractère significatif pour la société Bastide le Confort Médical. L'estimation de ces engagements au 30 juin 2021 ressort à 380 745,39. € et est comptabilisée dans les provisions pour risques et charges.

II - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS

1. Actionnariat de la société Bastide le Confort Médical

Au 30 juin 2021, la Société est contrôlée par le concert constitué de Brigitte*, Guy* et Vincent* BASTIDE de la manière suivante

Actionnaires	% du capital	% des Droit de votes
Financière BGV	1,240%	1,598%
SIB, contrôlée par Financière BGV	53,042%	68,39%
TOTAL	54,282%	69,988%

Il est précisé que Financière BGV détient 94,65% du capital et des droits de vote de SIB depuis le 26 mai 2021 suite au rachat par la société SIB de la part du capital détenu notamment par Bpifrance Investissement (21,68%) et IRDI SORIDEC GESTION (3,69%).

*Détention en directe non significative.

2.Prises de participation réalisées au cours de l'exercice

Le Groupe a poursuivi sa politique de croissance externe au cours de l'exercice.

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100 % des droits sociaux de la société TMAD (prestataire de santé spécialisé dans le respiratoire).

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100 % des droits sociaux de la société BFC Médical (prestataire de santé spécialisé dans la nutrition et perfusion).

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100 % des droits sociaux de la société Ouest Médical R (prestataire de santé spécialisé dans le respiratoire).

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100 % des droits sociaux de la société Keylab et Neumotec basées en Catalogne (Espagne) et spécialisées dans l'assistance respiratoire.

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100 % des droits sociaux de la société Airmedical Products à Barcelone (Espagne) et spécialisées dans l'assistance respiratoire.

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100 % des droits sociaux de la société Alveol'Air (prestataire de santé spécialisé dans le respiratoire).

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100 % des droits sociaux de la société Livramedom à Marseille et spécialisées dans la Stomathérapie, Urologie et Cicatrisation.

3. Nouvelles franchises

- La société BASTIDE FRANCHISE a, au cours de l'exercice clos, ouvert onze nouvelles franchises.

4. Autres événements significatifs

En Juin 2021 la société Philips a communiqué sur sa volonté de retirer mondialement certains ventilateurs et appareils de PPC, suite à l'identification d'un possible problème avec la mousse insonorisant présente dans ces dispositifs médicaux. Ces appareils, utilisés principalement à domicile, sont destinés aux patients souffrant d'apnée du sommeil ou nécessitant une assistance respiratoire.

III - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET ÉVOLUTION PREVISIBLE

1. Actionnariat et Direction de la société Bastide le Confort Médical

Depuis le 08 juillet 2021, Vincent BASTIDE a été nommé Président Directeur Général en remplacement de Monsieur Guy BASTIDE.

2. Nouvelles acquisitions

- Acquisition de la société de la SAS HOME RESPI à hauteur de 100 % le 27 juillet 2021. Cette société exerce son activité dans le domaine de l'assistance respiratoire en région parisienne.

3. Nouvelles franchises

- La société BASTIDE FRANCHISE a réalisé quatre nouvelles ouvertures

4. Autres évènements significatifs

Le principal entrepôt de stockage a subi courant septembre 2021 un important dégât des eaux ayant pour effet une perte de stock significative. Le montant des dommages, couverts par les assurances, sont en cours d'évaluation par les expertises.

5. Evolution prévisible

Sur l'exercice 2021-2022, le Groupe devra faire face à une base de comparaison exigeante dans l'activité Maintien à Domicile du fait de la contribution significative apportée par la vente d'équipements de protection individuels dans un contexte d'épidémie COVID-19., Cette activité est logiquement attendue en retrait organique, particulièrement sur le 1^{er} semestre. Les autres Divisions poursuivront en revanche leur croissance, tout en absorbant de nouvelles révisions tarifaires, notamment en Respiratoire sur l'apnée du sommeil.

Le Groupe vise ainsi, après 2 exercices en très forte croissance, une progression organique plus modérée de son chiffre d'affaires.

Le Groupe entend par ailleurs accélérer sa stratégie de croissances externes ciblées après avoir requalifié ses ressources d'endettement. Ceci lui permettra de renforcer ses positions sur ses métiers stratégiques en France, et amplifier son développement à l'étranger.

IV - RACHAT D' ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE (article L225-209 du code de Commerce)

L'Assemblée Générale Mixte du 08 décembre 2020 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, à acheter des actions ordinaires de la Société conformément aux dispositions prévues par les articles L225-209 et suivants du code de Commerce, en vue notamment :

- D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bastide le confort médical par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan

d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;

– D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;

– De procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, suite à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 08 décembre 2020 dans la 1^{ère} résolution à caractère extraordinaire.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions peuvent être effectués par tout moyen, notamment sur le marché de gré à gré, la part pouvant être réalisée par négociations de blocs n'est pas limitée et peut représenter la totalité du programme.

Le prix d'achat ne doit pas excéder 70 euros par action ordinaire. Aucun prix minimum de vente n'a été retenu car il s'agit d'une simple faculté.

Les opérations réalisées au titre du contrat de liquidité par la Société sur ses propres titres entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021 sont explicitées ci-dessous.

Au 1^{er} juillet 2020, la Société détenait 27.749 titres soit 0,38 % du capital social.

Du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, la Société a acheté 33.960 actions au cours moyen de 47,76 euros et a vendu 34.247 actions au cours moyen de 47,97 euros au titre du contrat de liquidité.

Du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, la Société a acheté 2.823 actions au titre du contrat de rachat.

Au 30 juin 2021, la Société détenait 52.119 actions, 8.183 au titre du contrat de liquidité, avec 15.526 et 21.834 actions en autodétention et 6.576 actions au titre du contrat de rachat, soit au total soit 0,71 % du capital social.

Pour rappel, le montant de la valeur nominale des actions est de 0,45 euros.

V - TABLEAU DES RÉSULTATS

En application de l'article R225-102 du code de commerce, le tableau des résultats qui est joint au présent rapport (annexe 1) permet d'avoir une perception globale de l'évolution de la société sur plusieurs exercices.

VI - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Décision d'affectation du résultat

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de **8.918.314 €** que nous vous proposons d'affecter comme suit :

Origine :

Résultat de l'exercice	8.918.314 €
------------------------	-------------

Affectation :

A la réserve légale	81 €
---------------------	------

Résultat distribuable	8.918.233 €
-----------------------	-------------

A titre de dividendes	1.984.073,13 €
Soit 0,27 euros par action	

Le solde, soit la somme de 6.934.159,87 € en totalité au compte « Report à nouveau ».

Nous vous rappelons conformément à l'article 243 Bis du C.G.I, que la société a distribué :

- un dividende de 1 908 564,32 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018.
- Aucun dividende au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019,
- un dividende de 1.984.073,13 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020,

VII - INVESTISSEMENTS ET RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

1. Investissements réalisés par la société Bastide le Confort Médical

Les investissements réalisés par la Société sont présentés dans l'annexe sur les comptes sociaux.

2. Recherche et développement

L'équipe de Direction est à la recherche permanente de nouveaux produits et techniques en participant à de nombreux congrès et salons aussi bien nationaux qu'internationaux. Dans cette perspective, la filiale Bastide INNOVATION, a vocation à œuvrer dans ce domaine en développant en interne ou avec l'aide de partenaires de nouveaux services permettant d'améliorer la qualité des prestations délivrées par le Groupe. L'équipe de Direction participe également à l'évolution de la profession, en lien avec la FEDEPSAD, afin que le rôle des prestataires de santé soit mieux reconnu dans le parcours de soins.

Les dépenses afférentes à la recherche et au développement ne sont pas à ce stade d'un montant significatif.

VIII - ENDETTEMENT

La société porte une dette bancaire (syndiquée et bilatérale) assortie d'emprunts obligataires pour un montant total de 261 millions d'euros hors engagements de loyers. Ces emprunts sont destinés à financer l'ensemble des activités propres du groupe dans le cadre de sa croissance organique mais aussi la croissance externe et le paiement des compléments de prix.

La documentation juridique du financement bancaire et obligataire (tous deux étant traités pari-passu) établit un cas de défaut en cas de dépassement d'un rapport à 3,5 de la dette financière nette (incluant les dettes d'earn-out et l'endettement lié à l'ancien périmètre défini par IAS 17) rapporté à l'EBITDA consolidé et annualisé de la société. Ce rapport s'établit à la présente clôture à 3,2.

IX – INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE REGLEMENT

Conformément aux dispositions de l'article D. 441-4 du code de commerce dans sa rédaction issue du décret n° 2015-1553 du 27 novembre 2015, il est présenté une information relative aux délais de paiement des fournisseurs et des clients au 30 juin 2021.

	Article D. 441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	19 278					2 096	74 062					52 870
Montant total des factures concernées TTC	24 550 738	2 582 432	1 872	493 013	4 649 671	7 726 988	24 144 508	2 015 223	2 450 570	298 266	4 332 851	9 096 910
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	13,42%	1,41%	0,00%	0,27%	2,54%	4,22%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							8,68%	0,72%	0,88%	0,11%	1,56%	3,27%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	1 358						N/A					
Montant total des factures exclues TTC	2 920 455						N/A					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuel : Non Délais légaux : Loi LME						Délais contractuel : Non Délais légaux : Loi LME					

X - PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE ET CESSIION

La société Bastide le Confort Médical a procédé à des prises de contrôle au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021.

Les prises de participations sont présentées au chapitre II dans le paragraphe « Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice clos ».

XI – ACTIONNARIAT SALARIE

Le montant du capital social détenu par les salariés au 30 juin 2021 est de 21.672 actions ordinaires et de 91 actions de préférence, soit 0,29 % du capital social.

La loi de simplification du droit des sociétés du 19 juillet 2019 a supprimé l'obligation faite aux sociétés par actions dont les actions détenues par les salariés représentent moins de 3% du capital social de convoquer tous les trois ans une assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise. Cette obligation est toutefois maintenue lors de toute décision d'augmentation du capital par apport en numéraire.

XII – INFORMATIONS SOCIALES :

Ces informations sont explicitées au chapitre XV dans la déclaration de performance extra financière.

XIII – RISQUES DE L'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE

1. Nature et facteurs de risques

Dans le cadre des objectifs définis par la Direction Générale, le groupe Bastide a une approche prudente et responsable à l'égard de ses risques. Leur revue exhaustive a permis de mettre en évidence les risques significatifs et pertinents au regard de l'activité tels qu'ils sont décrits ci-après.

1.1. Risques juridiques.....modéré

Ce risque peut être lié à une mauvaise utilisation du matériel par le patient, à une contamination par ou de notre appareillage, un défaut de fonctionnement, ou d'autres causes.

L'entreprise a pris plusieurs types de précautions :

- Des procédures pour l'installation de dispositifs médicaux (système qualité) permettant une homogénéité du mode de travail dans les différents sites de prestations de l'entreprise (certification ISO 9001).
- Depuis la création de l'entreprise, un contrat de vente ou location est signé par le patient ou son représentant et un collaborateur de l'entreprise ayant pour but de définir les responsabilités des parties.
- Pour les dispositifs médicaux sensibles, des visites sont effectuées au domicile des patients pour s'assurer de la conformité de l'appareillage et de la prescription conformément au cahier des charges de la Liste des produits et prestations remboursables (L.P.P.R.) et aux Bonnes pratiques de dispensation d'oxygène.
- La mise en place de contrats avec des fournisseurs afin de définir les modalités de la relation contractuelle.

1.2. Risques réglementaires de marché

Les risques de marché sont principalement liés :

- aux remboursements effectués par l'assurance maladie ;
- aux risques de baisses tarifaires décidées par le Ministère de la Santé.

Pour anticiper ces difficultés, notre société, depuis sa création, s'est fortement investie dans la participation à la négociation des tarifs inscrits à la liste des produits et prestations remboursées avec le Comité des Economique des Produits de Santé (CEPS).

La société participe aux réunions avec les tutelles et notamment le CEPS par l'intermédiaire d'un de ses représentants, en sa qualité d'administratrice du principal syndicat professionnel, la FEDEPSAD.

Depuis sa création, et compte tenu de l'origine pharmaceutique et des valeurs fortes qui sont les siennes, la société a toujours été très vigilante sur l'ensemble de ces sujets. Elle siège avec les tutelles à différentes Commissions Paritaires régionales.

1.3. Risques industriels et liés à l'environnement.....faible

A ce jour, aucun risque industriel ou lié à l'environnement n'a été identifié.

1.4. Risques informatiques

La centralisation du système pourrait faire craindre que le serveur informatique, détérioré, entraîne une interruption d'utilisation de dix jours environ (temps de réapprovisionnement en matériel). Un serveur de secours est installé dans une salle aménagée sur un autre site Bastide que celui où sont hébergés actuellement nos équipements, pour permettre en cas de sinistre majeur la bascule, dans un bref délai, de l'ensemble de nos utilisateurs sur cet environnement de secours.

Par ailleurs, les serveurs informatiques sont situés dans un bâtiment récent, sous alarme, dans une zone à faible risque.

L'entreprise dispose d'un pare-feu permettant :

- le blocage des virus et des attaques intérieures et extérieures reçus par la société,
- le blocage de l'accès au réseau Bastide le Confort Médical au niveau de l'adressage Internet Process (IP) en cas de vol d'ordinateurs portables,

- un accès sécurisé vers Internet dans les agences,
- de prioriser les flux (SAP, messagerie, Internet, intranet),
- d'éviter les spams et de filtrer les entrées et sorties de la messagerie.

1.5. Risques particuliers liés à l'activité

L'oxygène liquide est un médicament comburant stocké à – 185°C sous de faibles pressions. Le stockage, la manipulation, le fractionnement et la dispensation doivent répondre aux « Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène ». Bastide le Confort Médical a obtenu l'ensemble des homologations et autorisations requises.

Pour les dispositifs médicaux sensibles, des visites sont effectuées au domicile des patients pour s'assurer de la conformité de l'appareillage et de la prescription conformément au cahier des charges de la Liste des produits et prestations remboursables (L.P.P.R.) et aux bonnes pratiques de dispensation d'oxygène.

1.6. Risques financiers

1.6.1. Risques de contrepartie

Les opérations de relance et de recouvrement des créances clients sont assurées par les services internes du groupe. Les encours clients sont constitués exclusivement de créances domestiques disposant d'une contrepartie dans la même devise que celle utilisée pour la facturation. Pour ces raisons il n'a pas été jugé nécessaire de mettre en place un mécanisme de couverture de taux.

Le risque client est modéré compte tenu d'une part d'une absence de dépendance vis-à-vis d'un seul client :

- L'activité visée par le tiers payant, couvrant quasiment la moitié de l'activité du Groupe, est principalement réalisée par l'Assurance Maladie et les mutuelles.
- Par ailleurs, les vingt clients les plus représentatifs du groupe Bastide, hors assurance maladie et régimes complémentaires, ne représentent qu'environ 1/3 de l'activité non couverte par le tiers payant.

Le groupe Bastide n'a pas eu à constater de défaillance importante sur l'exercice clos au 30 juin 2021.

1.6.2. Risque de liquidité

Au 30 juin 2021, la société dispose d'un contrat de crédits syndiqué et de lignes de financement ouvertes et tirables, incluant endettement financier bilatéral et locations financières, d'un montant total de 270 millions d'euros.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Afin de servir ses ambitions de croissance externes et afin de maintenir son risque de liquidité à un niveau maîtrisé, la société envisage de procéder à un refinancement permettant d'accroître ses capacités de tirage.

1.6.3. Risque de taux d'intérêts

La politique de gestion des taux est coordonnée, contrôlée et gérée de manière centralisée, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la maîtrise de la volatilité de la charge financière. Le groupe Bastide utilise les divers instruments disponibles sur le marché. L'endettement bancaire lié aux contrats de crédits long moyen terme est à taux fixe et variable couvert.

Au niveau du Groupe, la proportion des emprunts bancaires est intégralement à taux variable (EURIBOR 3M flooré à zéro plus marge de crédit dépendant du levier DFN/EBITDA). Les deux tiers de cette dette est couverte par souscription d'un swap.

Les emprunts obligataires sont contractés à taux fixe incluant une marge de step-up en cas de franchissement autorisé du levier de 3.5 (jusqu'à 4, ceci constituant un cas de défaut).

Le risque sur les taux d'intérêts liés à nos emprunts reste limité du fait de la couverture mise en place et de l'examen des « futures » exposant durablement des taux directeurs négatifs.

La part réservée à des placements financiers par le groupe Bastide n'est pas significative et en conséquence le Groupe n'est pas exposé.

1.6.4. Risque de change

Le groupe Bastide publie ses comptes consolidés en euros et a réalisé un chiffre d'affaires exprimé en euros. La majorité des échanges sont réalisés en euros.

Les autres monnaies utilisées par le Groupe sont le Franc suisse et la Livre Sterling.

Le groupe Bastide a souscrit dans ses comptes une souche de son crédit renouvelable en Livre Sterling de sorte à se prémunir du risque de taux relatif à cette devise.

1.7.5 Risques financiers liés aux changements climatiques

Ce risque est limité à court terme. Toutefois, la société s'adapte au changement climatique en veillant à limiter sa consommation d'énergie ou de ressources strictement nécessaires à ses besoins.

1.7. Risque lié à l'actionnaire majoritaire

Le capital de la société est détenu majoritairement par les fondateurs et dirigeants ce qui assure notamment une protection contre les OPA inamicales.

1.8. Autres risques

Il n'est pas signalé de risques significatifs ou majeurs.

1.9. Assurance et couverture des risques

Au 30 juin 2021, la SA Bastide le Confort Médical, ainsi que l'ensemble des sociétés qui lui sont affiliées, sont couvertes soit par la police du groupe, soit individuellement :

- *Assurance multirisque*
Cette police couvre les dommages pouvant affecter les locaux du groupe résultant de sinistre de différentes natures (incendie, dégâts des eaux, dommages électriques...) et comprenant un volet perte d'exploitation.
- *Assurance responsabilité civile professionnelle*
La police d'assurance couvre la société et les filiales tant en responsabilité civile exploitation que livraison.
Cette police d'assurance couvre également la responsabilité civile du souscripteur en qualité de franchiseur.
- *Assurance responsabilité des dirigeants*
Cette police couvre les mandataires sociaux du Groupe en cas de mise en cause de leur responsabilité.
- *Assurance flotte automobile*
Cette police d'assurance couvre la flotte de véhicules du Groupe tant en « tous risques » qu'en responsabilité civile auprès de tiers.

2. Procédures de contrôle mises en place par la Société

Le contrôle a pour objet de veiller raisonnablement à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre du respect de la réglementation et des règles et principes auxquels la Société souhaite voir se conformer ses membres.

Le contrôle interne vise à assurer la réalisation d'un certain nombre d'objectifs qui sont :

- la conformité aux lois et règlements, normes internes et bonnes pratiques applicables ;
- l'application des instructions, orientations et objectifs fixés par la Direction Générale, notamment en matière de politique de prévention et de maîtrise des risques ;
- de concourir à la préservation des actifs du Groupe ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société,
- la fiabilité des informations notamment financières et comptables communiquées à des fins internes ou externes, devant refléter la situation de la Société et de son patrimoine de façon sincère et conformément aux référentiels comptables en vigueur.

L'un des objectifs du système de contrôle est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Les dispositifs mis en œuvre contribuent ainsi à réduire les risques d'erreurs ou de fraudes.

Cependant, comme tout système de contrôle il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés. En effet, la Société est soumise aux contraintes inhérentes à tout processus mis en œuvre par des personnes humaines et aux contraintes de ressources humaines et matérielles dont celle-ci peut disposer.

La Direction Générale est soucieuse de voir développer au sein du Groupe, un certain nombre de valeurs et de principes éthiques auxquels elle est très attachée. Elle souhaite que l'ensemble des collaborateurs du Groupe puisse toujours se conformer à la réglementation applicable dans les différents domaines.

Le périmètre concerné par le présent rapport comprend l'ensemble des sociétés présentes dans le périmètre de consolidation des comptes au 30 juin 2021.

Les entités de petite taille sont autorisées au cas par cas par la Direction Générale à mettre en œuvre un système de contrôle interne adapté en s'appuyant sur un référentiel de principes de contrôles clés allégés mais garantissant un niveau de confiance satisfaisant.

Le contrôle repose sur des procédures internes de contrôle et d'autorisation, ainsi que des procédures externes. Ces procédures sont consignées au sein du référentiel de qualité de l'entité qui sert de socle documentaire au dispositif mis en œuvre.

2.1. Les procédures internes de contrôle et d'autorisation

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont le Conseil d'administration, le comité d'audit, la Direction Générale et la Direction Financière.

La société a mis en place des outils visant à assurer ce contrôle interne au niveau de la Direction Générale et opérationnelle.

2.1.1. Mise en place de programmes de contrôle

2.1.1.1. Au niveau de la Direction Générale

Les services administratifs, financiers et comptables de la Société sont placés sous l'autorité de la Direction Générale.

Les données comptables et budgétaires trimestrielles (ou selon le cas, semestrielles) sont examinées et analysées régulièrement avec le service comptable de la Société. Lors de ces examens, le risque d'exposition financière de l'entreprise fait aussi l'objet d'une analyse documentée par le responsable des services financiers qui en réfère à la Direction Générale.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des différents services administratifs et commerciaux de la société au cours desquelles sont effectuées des revues budgétaires et des revues stratégiques (annuellement et autant que de besoin). Les programmes d'investissement sont définis avec ces différents responsables.

La Société assure, dans le cadre de sa direction juridique et en collaboration avec ses conseils habituels, le traitement des dossiers et/ou contentieux de la Société susceptible de générer des risques significatifs, l'assistance juridique de la Société et de ses filiales. Elle veille au niveau de ses couvertures en matière d'assurance.

2.1.1.2. Au niveau opérationnel

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par la Direction Générale, et précisées en détail pour chaque activité afin qu'elles soient adaptées aux spécificités internes ou externes de la Société. Ces méthodes tendent donc à répondre aux spécificités desdites activités.

Ces méthodes sont notamment le contrôle mensuel des factures à établir permettant de valider la facturation des activités, le contrôle continu en comptabilité pour établir les situations comptables

bimensuelles et trimestrielles ; elles portent également sur les moyens de paiement qui sont générés par le logiciel de gestion sans intervention manuelle.

Les autres procédures de contrôle interne peuvent porter sur des fonctions de support, le contrôle opérationnel, le domaine informatique, juridique, la qualité...

La Société dispose sur intranet d'un site dédié à la qualité ce qui participe au respect des procédures de contrôle interne.

Différents services déposent régulièrement sur ce site des procédures et instructions relatives à l'ensemble de l'activité opérationnelle de la Société.

L'ensemble des services administratifs actualisent régulièrement ces procédures chaque fois que cela est nécessaire.

Un contrôle existe préalablement ou simultanément à l'exécution des opérations pour chaque collaborateur dans le cadre des actes qu'il exécute dans sa fonction ou mission professionnelle et par sa hiérarchie.

Une politique qualité a été mise en place depuis plusieurs années et concerne aujourd'hui l'ensemble de l'activité de la Société. Le service qualité est le relais entre la Direction Générale et les services administratifs et acteurs opérationnels de la Société.

Les procédures élaborées par chaque service sont visées par la Direction Générale et le service qualité. Puis, ce dernier relaie la nouvelle procédure auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Le service qualité intervient périodiquement au sein des agences, pôles et services afin de s'assurer du bon respect des procédures.

Lors de l'intégration de nouveaux collaborateurs, des formations sont dispensées, qui contribuent à diffuser les valeurs de la société et les instructions dans les domaines concernés.

Des séminaires et journées de travail sur des thématiques définies par la Direction Générale et l'encadrement sont organisés annuellement avec les responsables de services afin de diffuser et rappeler largement les valeurs et les instructions de la société à respecter.

L'ensemble de ces valeurs et instructions se retrouve sur le site intranet dédié évoqué ci-dessus.

Chacun des responsables des services du groupe veillent au contrôle interne de leur unité.

Leur rôle s'inscrit dans un processus d'amélioration continue du contrôle interne et consiste à accompagner dans leur mise en œuvre des standards du contrôle interne du groupe et à coordonner les travaux sur le contrôle interne dans leur service.

Les éventuels écarts constatés par rapport aux objectifs déterminés donnent lieu, le cas échéant, à la mise en place d'actions correctives.

Les agences et pôles de la société Bastide le Confort Médical n'ont pas d'autonomie de gestion, ni de responsabilité dans le processus de décision. Ils dépendent des différents services administratifs placés sous l'autorité de la Direction Générale.

2.1.2. Les acteurs privilégiés du contrôle interne

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Conseil d'Administration
- Le comité d'audit qui s'assure notamment des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, en communiquant périodiquement son rapport du suivi de ces missions - l'auditeur interne qui réalise des audits sur les différents sites de la société Bastide Le Confort Médical afin de s'assurer du respect des procédures de contrôle interne,
- les différents responsables des services administratifs, chargés de veiller au respect des objectifs et à l'information de la Direction Générale, notamment le service financier et comptable,
- la Direction des Services informatiques, chargée de veiller au bon fonctionnement des systèmes d'information. Elle veille à l'exploitation du système d'information, à la sécurité du système

d'information, à la sauvegarde et l'archivage des données, à la mise en place d'un plan de secours informatique,

- les responsables opérationnels (responsables de région et de division),
- le service qualité qui intervient :
 - en encadrant la mise en place de procédures et,
 - en procédant à des audits qualité au sein des agences et pôles.

2.1.3. Les outils privilégiés du contrôle interne

Le contrôle mis en place au sein de la Société s'appuie sur les outils suivants :

- l'établissement de situations comptables semestrielles,
- une revue régulière de points définis par la Direction Générale incluant les indicateurs qualité pouvant concourir à l'appréciation de l'atteinte des objectifs du système général de contrôle interne,
- le respect des politiques définies par la Direction,
- la prévention des erreurs et des fraudes,
- la sincérité et l'exhaustivité des informations financières.

La Société met en œuvre des reportings mensuels comptables et financiers, analysés avec les responsables concernés. Ces reportings mensuels permettent de mesurer le niveau d'activité de la Société et la rentabilité commerciale (tableaux de suivi du chiffre d'affaires, des marges par division commerciale).

L'ensemble de ces informations est un outil ayant pour objectif de permettre à la Direction de faciliter la gestion de la Société.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des divisions concernées, au sein des comités stratégiques (tous les mois et autant que de besoin et des revues budgétaires (annuellement)).

La Société organise des réunions d'analyse et d'évaluation sur tout sujet méritant une intervention ponctuelle.

S'il n'existe pas de charte d'éthique formalisée et écrite, le Président a cependant développé une culture de l'entreprise basée sur des valeurs d'honnêteté, de compétence, de qualité et du service auprès du client.

L'ensemble des procédures existe, cependant elles ne sont pas toutes documentées.

2.2. Les procédures externes de contrôle

2.2.1. Les organismes de contrôle et de tutelle

Des contrôles peuvent exister par des organismes extérieurs portant sur l'exploitation :

- les organismes de sécurité sociale : les caisses primaires d'assurance maladie et Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail concernant la facturation de l'activité tiers payant et prise en charge au titre de la liste des produits et prestation remboursables,
- l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour l'activité liée à l'oxygénothérapie,
- l'organisme agréé de Certification qui valide et certifie que l'activité de la Société peut être certifiée ISO 9001 pour ces activités de prestations.

2.2.2. Les Commissaires aux comptes

Ils ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la société. La société est dotée de plusieurs commissaires aux comptes, conformément à la législation qui lui est applicable.

Les Commissaires aux comptes effectuent un examen des comptes semestriels et effectuent un audit des comptes au 30 juin.

La Société recourt par ailleurs aux services des Commissaires aux comptes dans la limite de la réglementation, pour des interventions ponctuelles dans le cadre des services autres que la certification des comptes.

2.2.3. Les prestataires extérieurs spécialisés

La Société se réserve par ailleurs le recours ponctuel à des prestataires extérieurs spécialisés notamment à des conseils juridiques. Ces prestations couvrent par exemple le domaine social et fiscal.

XIV – MONTANTS DES PRETS A MOINS DE DEUX ANS INTER ENTREPRISES

La Société et ses filiales n'ont pas eu recours à ce dispositif légal.

XV – INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR DES PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES

La Société et ses filiales n'ont fait l'objet d'aucune injonction ou sanctions pécuniaires par l'Autorité de la concurrence.

XVI – DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Ce chapitre est développé dans la déclaration de performance extra financière.

.....

Lecture va vous être donnée des rapports des commissaires aux comptes, sur les comptes annuels donnant un avis quant à la régularité, à la sincérité et à l'image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la clôture de cet exercice.

Nous ouvrirons ensuite le débat, puis nous passerons au vote des projets de résolutions qui vous ont été présentés et que nous vous invitons à approuver.

Nous allons maintenant vous présenter notre rapport spécial.

DEUXIEME PARTIE

RAPPORT SPECIAL A L'ASSEMBLEE GENERALE

I – MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES

Concernant la marche des affaires sociales de la Société, elle est décrite dans la partie générale de ce rapport notamment au Chapitre 1.

II- ELEMENTS RELATIFS AUX AJUSTEMENTS DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACHAT D' ACTIONS EN CAS DE RACHAT D' ACTIONS

NEANT

III – AUTORISATION D'UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PAR LA SOCIETE

Nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder à l'achat avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et aux autres dispositions légales en vigueur, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 8 décembre 2020.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bastide le confort médical par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, suite à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 8 décembre 2020.

Ces achats d'actions pourront s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

L'acquisition, la cession, l'échange ou le transfert de ces actions pourra être effectué à tout moment, sauf en période d'offre publique même intégralement réglée en numéraire visant les titres de la Société

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 70 € par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 51.438.933 €.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action de la Société.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

IV – AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL EN VUE D'ANNULER LES ACTIONS RACHETÉES PAR LA SOCIETE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE

Il est demandé à l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes de :

1. donner au Conseil d'administration l'autorisation de réduire le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, par annulation de toute quantité d'actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
2. fixer à 24 mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente autorisation,
3. donner tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, d'en fixer les modalités, en constater la réalisation, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.
4. décider que l'autorisation priverait d'effet, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Fait à Caissargues
Le 15 octobre 2021

Le Conseil d'Administration
Monsieur Vincent BASTIDE

ANNEXE 1

**RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES**

NATURE DES INDICATIONS	Exercice au 30/06/17	Exercice au 30/06/18	Exercice 30/06/2019	Exercice 30/06/2020	Exercice 30/06/2021
I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 303 261	3 303 284,40	3 305 196	3 305 974,95	3 306 788,55
Nombre des actions ordinaires existantes et de préférence	7 340 580	7 340 632	7 344 880	7 346 611	7 348 419
Nombre des actions dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	/	/	/	/	/
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligation	0	0	0	0	0
- par exercice de droits de souscription	0	0	0		0
-par les actions de préférence	0	5200	7000	19.000	24.200
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors – taxes	186 584 739	197 750 236	205 771 010	240 444 025	246 523 432
Résultats avant impôts, part. des salariés et dotations aux amort. Et provisions	25 849 000	22 433 000	14 567 000	25 874 016	
Impôts sur les bénéfices	-719 890	- 1 678 029	-1 699 737	-1 269 487	- 1 880 728
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort.et provisions	3 902 039	1 258 315	-6 198 062	4 428 389	8 918 314
Résultat distribué	1 908 550	1 908 564	0	1.984.073,13	1.984.073,13
III RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, part. des salariés mais avant dotations aux amort. Et provisions	3,86	3,34	-2,21	3,52	4.51
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort. Et provisions	0,53	0,17	-0,84	0,60	1.21
Dividende attribué à chaque action	0,26	0,26	0	0.27	0.27
IV PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	1 506	1 543	1564	1681	1761
Montant de la masse salariale de l'exercice	39 622 580	42 082 941	41 826 244	43 565 029	46 863 833
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	12 158 340	13 012 899	13 163 298	13 495 388	15 303 310

